



Audit des moyens de protection collectifs et individuels dans le cadre de travaux de construction

Vous souhaitez éviter les situations dangereuses ? Nos experts analysent vos équipements de protection. Ils disposent de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour détecter les risques et les prévenir.

Votre solution personnalisée

En fonction des données que nos experts ont reçues, ils réalisent en concertation avec l'entrepreneur une analyse des risques de vos équipements de protection (en fonction de la situation pour laquelle ils sont utilisés). Nos analyses sont toujours réalisées dans le cadre d'une activité précise.

Les deux services les plus courants que nous réalisons dans ce contexte sont:

- le contrôle ou l'inspection des protections antichutes
- les protections respiratoires (permettant d'éviter le contact avec des particules nocives).

En collaborant avec Vincotte, vous bénéficiez d'un vaste savoir-faire au sein d'une seule entreprise. Si un autre contrôle, une autre inspection ou assistance s'avère nécessaire, vous pouvez faire appel très rapidement à des experts dans d'autres disciplines. Nous pouvons par exemple recourir à notre laboratoire lorsque certaines constatations sont effectuées ou lorsque l'adoption de mesures supplémentaires est nécessaire. De plus, vous pouvez compter sur les nombreuses années d'expérience de nos experts.

Votre résultat

Ce service vous permet de mieux prévenir les situations dangereuses et de garantir ainsi le bien-être de chacun.

Important à savoir

- RGPT
- Le code sur le bien-être au travail appliqué aux chantiers temporaires et mobiles

Normes et standards

Dans quelle situation ?

Ce service est destiné à tous les acteurs de la construction.